

## SÉANCE RÉGULIÈRE DU 07 OCTOBRE 2014

### ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue**
2. **Révision de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Adoption des comptes**
5. **Correspondances**
6. **Information**
7. **Dépôt de document**
8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 8.1 Régie – Prévisions budgétaires 2015
  - 8.2 Demande d'aide financière – Chevalier de Colomb de Thurso
  - 8.3 Le Prisme – Camp de jour 2015
  - 8.4 Demande d'appui – Candidature aux Jeux du Québec – Hiver 2017
  - 8.5 Demande de bourse d'étude – Centre Ressource Jeunesse N.D.L.
  - 8.6 Adoption du règlement modifiant le règlement 03-03-2012 – Traitement des élus
9. **URBANISME**
  - 9.1 Formation CCU
  - 9.2 Demande d'approbation – achat de terrain appartenant au Gouvernement
  - 9.3 Demande d'approbation – exploitation carrière sablière
10. **VOIRIE MUNICIPALE**
  - 10.1 Employé en période hivernale
  - 10.2 Renouvellement des contrats d'entretiens d'hiver
11. **INCENDIE**
  - 11.1 SCRSI – accès aux formulaires DSI-2003
12. **LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1 Achats divers – Services des loisirs
  - 12.2 Aide financière - bibliothèque
13. **VARIA :**
  - 13.1 Vente de pain
  - 13.2 Achat de caméras pour la clinique médicale
  - 13.3 Avis de motion – règlement sur les frais exigibles
  - 13.4 Asphaltage et entretien du chemin du Poisson-Blanc
  - 13.5 Achat de pneus – camion # 13
  - 13.6 Rescision de la résolution 223-07-2014 – annulation de formation
  - 13.7 Travaux publics à venir – ponceau montée Lebrun
  - 13.8 Comptabilité - radiation
  - 13.9 \_\_\_\_\_
  - 13.10 \_\_\_\_\_
14. **Questions du public**
15. **Levée de la séance**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 9 octobre 2014 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne Saint-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, le directeur des travaux publics, Mario Saint-Louis et deux citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 7 octobre 2014, débutant à 20 heures.

**292-10-2014**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 13.9 l'item suivant :

13.9 Rendez-vous culturel Tome I

**ADOPTÉ.**

**293-10-2014**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par François Monère

et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014, soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ.**

**294-10-2014**

**ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-10-2014 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseur pour un total de comptes à payer de 64 361,86 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 4300 à 4560 et des confirmations internet n° 25810-44254 à 27310-31671 et un prélèvement, pour un montant de 107 682,40 \$;
- liste de factures rajoutées, comportant les chèques n° 4561 à 4566 et des confirmations internet n° 27610-34527 à 27914-85753 pour un montant de 17 939,16 \$ et des comptes à payer, au montant de 41 455,90 \$;
- liste des salaires, au montant de 45 529,14 \$.

**ADOPTÉ.**

## CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- MRC d'Antoine-Labelle – Tirage au sort terrains de villégiature sur les terres du domaine de l'État – automne 2014;
- Centre Ressource Jeunesse N.D.L. – Remerciements pour contribution financière;
- MAMOT – Accusé réception de la copie certifiée conforme du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;
- Sandy Vachon – Demande de proclamation du mois de novembre « Mois de l'hypertension pulmonaire »;
- Municipalité de Chute-Saint-Philippe – Opportunité de regroupement avec les municipalités avoisinantes;
- Écologie – communiqué de presse « Cet hiver, augmentez le confort de votre logis »
- Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre – Remboursement TVQ – 2<sup>e</sup> trimestre (avril à juin 2014);
- Ministère des Transports du Québec – Travaux routiers du 06 au 17 octobre 2014 entre les chemins Roy et du Gémeau.

## INFORMATIONS

Les informations suivantes sont données par M. le maire Stéphane Roy, à savoir :

- Déjeuner du maire (Centraide) le 26 octobre 2014 de 8 h à 13 h.

## DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**295-10-2014**

### RÉGIE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2015 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre prévoyant des charges au montant de 6 454 554 \$ et un total de revenus de quotes-parts

**ADOPTÉ.**

**296-10-2014**

### CHEVALIERS DE COLOMB DE THURSO – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par François Monière

et unanimement résolu de ne pas donner suite à la demande d'aide financière présentée par les Chevaliers de Colomb, Conseil 4252-50 de Thurso.

**ADOPTÉ.**

297-10-2014

LE PRISME – CAMP DE JOUR 2015

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, s'engage au versement d'une contribution financière de 150 \$ par enfant de la municipalité qui participera au Camp de jour le Prisme 2015.

*De plus, que ce montant soit pris à même le poste budgétaire n° « 02 19000 996 -Subvention OSBL ».*

**ADOPTÉ.**

298-10-2014

DEMANDE D'APPUI – CANDIDATURE AUX JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2017

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Saint-Jérôme et Mirabel d'obtenir l'organisation de la Finale des Jeux du Québec en 2017;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Saint-Jérôme et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord sont des partenaires privilégiés dans l'organisation des Jeux;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population autour d'un projet commun et d'accroître la fierté des citoyens;

CONSIDÉRANT l'impact positif qu'apportera une Finale des Jeux du Québec sur le plan sportif, culturel, économique, vie communautaire et touristique;

CONSIDÉRANT que cet événement mettra en valeur la culture laurentienne, son patrimoine, ses institutions et ses artistes;

CONSIDÉRANT que la Finale des Jeux du Québec contribuera à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population;

CONSIDÉRANT que les Jeux du Québec est un événement mobilisateur pour les jeunes des Laurentides, tant pour leur participation comme athlète que comme bénévole;

CONSIDÉRANT que le partenariat et l'entraide sont l'axe central de ces Jeux;

CONSIDÉRANT la capacité des villes de Saint-Jérôme et Mirabel, en collaboration avec la Commission scolaire Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme et de leurs partenaires, à présenter cet événement;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, à sa séance ordinaire du 7 octobre 2014, a adopté la résolution suivante, à savoir :

Proposé par François Monière, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu que notre municipalité appuie la candidature des villes de Saint-Jérôme et Mirabel pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec Hiver 2017.

**ADOPTÉ.**

299-10-2014

DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE – CENTRE RESSOURCE JEUNESSE N.D.L.

*M. le maire, Stéphane Roy, voulant éviter toute apparence de conflit d'intérêt, quitte son siège. Il est 20 h 15. Le maire suppléant, Étienne St-Louis, assure la présidence.*

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu qu'un montant de 500 \$ soit versé au comité de bourse d'étude du Centre Ressource jeunesse de Notre-Dame-du-Laus et ce, dans le but de venir en aide aux jeunes qui désirent poursuivre leurs études.

*De plus, que ce montant soit pris à même le poste budgétaire n° « 02 19000 996 -Subvention OSBL ».*

**ADOPTÉ.**

*M. le maire reprend son siège. Il est 20 h 18.*

**RÈGLEMENT N° 08-10-2014**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 03-03-2012 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération des élus;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adopté 03-03-2012 relatif à la rémunération des élus;

ATTENDU QUE l'article 9 dudit règlement n° 03-03-2012 prévoit la nomination d'un maire suppléant et qu'il s'avère nécessaire de modifier les dispositions de nominations et de rémunérations à cet effet;

ATTENDU QUE la municipalité prévoira à ses budgets annuels les sommes nécessaires à même ses fonds généraux pour défrayer les coûts engendrés par le présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé du dépôt d'un avis de motion à la séance ordinaire du 9 septembre 2014 selon les dispositions de l'article 8 de la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. chapitre T-11.001) et qu'une copie du projet de règlement a été dûment déposée;

ATTENDU QUE le présent règlement a été précédé de la publication d'un avis public, affiché selon les dispositions du code municipal;

EN CONSÉQUENCE, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, décrète ce qui suit :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2: Le présent règlement est identifié par le n° 08-10-2014 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement n° 03-03-2012 relatif au traitement des élus municipaux»;

Article 3 : L'article 9 du règlement n° 03-03-2012 concernant le traitement des élus municipaux soit remplacé par ce qui suit, à savoir :

« Un maire suppléant est nommé par résolution, pour un mandat d'une durée d'un (1) an et aura droit, afin de pallier aux tâches que ce poste incombe, à une rémunération de 300 \$ par mois et ce, jusqu'à ce que son remplacement soit statué par résolution du conseil. »;

Article 4 : Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014;

Article 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ.**

**300-10-2014**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-10-2014**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-03-2012 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS**

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le règlement n° 08-10-2014 « *Règlement modifiant le règlement 03-03-2012 relatif au traitement des élus* », soit adopté.

**ADOPTÉ.**

**URBANISME**

**301-10-2014**

**APPROBATION – ACHAT DE TERRAIN APPARTENANT AU GOUVERNEMENT**

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le conseil ne s'objecte pas à l'acquisition d'une partie de terrain appartenant au Gouvernement du Québec, plus précisément, le lot 4 724 571 par Monsieur Maurice Longpré dans le but de procéder à la construction d'une installation septique conforme au règlement Q,2-R2-22.

**ADOPTÉ.**

302-10-2014

DEMANDE D'APPROBATION – EXPLOITATION CARRIÈRE SABLÈRE

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus ne s'objecte pas au renouvellement de l'autorisation pour la poursuite des opérations de la sablière située sur partie des lots 39, 40, 41, 42 et 43 Rang A canton de Wells, numéros 4579081 et 4579085 au cadastre officiel du Québec, dite demande présentée par Succession Jacques Thauvette et Normand Thauvette.

**ADOPTÉ.**

**VOIRIE MUNICIPALE**

303-10-2014

EMPLOYÉ EN PÉRIODE HIVERNALE

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder, au moment opportun au cours des prochaines semaines, à la mise à pieds du personnel saisonnier estival soit, Pierre Roussel, Jérôme Brière et Bernard McLaughlin et à l'embauche du personnel affecté à la période hivernale, soit, Alain Cyr et Robert Roussel.

**ADOPTÉ.**

304-10-2014

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN D'HIVER

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu de renouveler les ententes suivantes, à savoir :

- L'aménagement d'une réserve de sable à abrasif pour l'hiver 2014-2015 avec M. Rhéaume Sarazin.
- Le déneigement des chemins "*montée Thibodeau, Lac-Campion et Ruisseau-McKay*" pour la saison 2014-2015 avec M. Paul Cyr.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, soient autorisés à signer les ententes pour et au nom de la Municipalité.

**ADOPTÉ.**

**INCENDIE**

305-10-2014

SCRSI – ACCÈS AUX FORMULAIRES DSI-2003

ATTENDU la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'à cet effet, la MRC a procédé à l'octroi d'un contrat à la firme PSM Gestion de risques S.E.N.C. pour ladite révision;

ATTENDU que la firme doit avoir accès à différents documents du ministère de la Sécurité publique et, notamment, aux formulaires DSI-2003 produits par notre service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, autorise Simon Lagacée, Patrick Leduc et Martin Cossette de la firme PSM Gestion de risques S.E.N.C. à accéder aux données des formulaires DSI-2003 du ministère de la Sécurité publique produits par le service de sécurité incendie de Notre-Dame-du-Laus qui ne sont pas sujets à la loi sur l'accès à l'information. Cette autorisation est valide pour la prochaine année suivant l'adoption de la présente.

**ADOPTÉ.**

## LOISIRS ET CULTURE

306-10-2014

### ACHATS DIVERS – SERVICE DES LOISIRS

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que le service des loisirs et de la culture soit autorisé à effectuer les dépenses suivantes, à savoir :

- 400 \$ pour activités de remerciements des bénévoles et des résidents de la rue Notre-Dame pour l'activité de la P'tite rue en fête;
- 400 \$ pour activité pré salon du livre avec l'école de l'Amitié, le Centre de jour, accueil d'un conteur pour l'Halloween;
- 500 \$ pour achat de matériel pour activités d'Halloween et d'automne;
- 600 \$ pour participation d'Hélène Cotnoir au salon du livre de Sherbrooke;
- 900 \$ pour achat de tapis de caoutchouc pour le centre des loisirs.

*Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 70250 453 « Activités culturelles ».*

**ADOPTÉ.**

307-10-2014

### DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU – SALON DU LIVRE

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que Hélène Cotnoir, chargée de projet, soit autorisée à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme « *Le Fond d'aide au développement du milieu des caisses de la région* » pour l'événement du Salon du livre, édition 2015.

De plus, que Mme Hélène Cotnoir, soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec cette demande de subvention.

**ADOPTÉ.**

308-10-2014

### DEMANDE DE SUBVENTION – UNION DES ÉCRIVAINS DU QUÉBEC

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu que Hélène Cotnoir, chargée de projet, soit autorisée à présenter deux demandes de subvention à l'Union des écrivains du Québec afin d'offrir une rencontre d'auteure à l'école, une rencontre des enfants à la Maison de la famille ainsi qu'une rencontre au centre de jour.

De plus, que Mme Hélène Cotnoir, soit autorisée à signer tous les documents en rapport avec ces demandes de subvention.

**ADOPTÉ.**

309-10-2014

### AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE

Proposé par François Monière

appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu de procéder au versement de 4 649.47 \$ à titre de déboursé pour la gestion de la bibliothèque municipale.

*Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 70230 996 « Biblio. subvention locale ».*

**ADOPTÉ.**

**VARIA**

**310-10-2014**

**VENTE DE PAIN**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par François Monière

et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus informe le ministère des Transports du Québec ainsi que la Sûreté du Québec, qu'elle ne s'objecte pas à l'activité de vente de pains qui se tiendra sur la rue Principale le vendredi 31 octobre 2014.

**ADOPTÉ.**

**311-10-2014**

**ACHAT DE CAMÉRAS POUR CLINIQUE MÉDICALE**

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Étienne St-Louis

et unanimement résolu d'accepter la soumission préparée par Yan Lacelle Informatique inc. pour l'achat et l'installation de caméra pour la clinique médicale au montant de 3 832,80 \$, taxes incluses, le tout, tel que présenté sur un document déposé au conseil et daté du 02 octobre 2014.

*Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 53000 522 « Entretien clinique ».*

**ADOPTÉ.**

**Avis de motion**

**RÈGLEMENT SUR LES FRAIS EXIGIBLES**

Avis de motion est donné par M. le maire, Stéphane Roy que, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 09-11-2014 concernant les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, sera déposé pour adoption et que dispense de lecture dudit règlement sera faite en conformité avec les dispositions du 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

**ADOPTÉ.**

**312-10-2014**

**ASPHALTAGE ET ENTRETIEN DU CHEMIN DU POISSON-BLANC**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu qu'une lettre soit envoyée au député de Labelle, M. Sylvain Pagé, afin de réitérer notre demande telle que présentée dans la résolution 240-07-2014 pour l'asphaltage et l'entretien du chemin du Poisson-Blanc.

**ADOPTÉ.**

**313-10-2014**

**ACHAT DE PNEUS – CAMION # 13**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'acquisition de Garage J.E. Sarazin, de cinq (5) pneus pour le camion n° 13 au montant de 1 275 \$.

*Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 32000 526 « Entretien – véhicules et machinerie ».*

**ADOPTÉ.**



314-10-2014

RESCISION DE LA RÉSOLUTION 223-07-2014 – ANNULATION DE FORMATION

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que la résolution n° 223-07-2014 soit rescindée suite à l'annulation et au remboursement total de 319,63 \$ soit, 278 \$ plus les taxes applicables, de la formation « *La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt* » qui a eu lieu à Gatineau le 30 septembre 2014.

**ADOPTÉ.**

315-10-2014

TRAVAUX PUBLIC À VENIR – PONCEAU MONTÉE LEBRUN

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu d'accepter l'offre de services préparée par Construction et Excavation Clément et Mario inc. au montant de 15 829,70 \$ plus les taxes applicables, pour la réparation d'un ponceau situé sur montée Lebrun, telle que présentée sur un document daté du 1<sup>er</sup> octobre 2014. De plus, que le directeur des travaux publics soit autorisé à débiter les travaux.

*Cette somme est disponible au poste budgétaire n° 02 32000 521 « Infrastructures ».*

**ADOPTÉ.**

316-10-2014

COMPTABILITÉ – RADIATION

Proposé par Étienne St-Louis  
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que le compte à recevoir suivant soit radié : « 7895-81-8080 – 167,66 \$ ».

**ADOPTÉ.**

317-10-2014

RENDEZ-VOUS CULTUREL – TOME II

ATTENDU QU'une entente a eu lieu pour la présentation d'un spectacle de Patrick Normand en septembre 2015;

ATTENDU QUE, pour conclure cette entente, un dépôt de 5 173,87 \$ doit être versé, à titre de garantie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu qu'un montant de 5 173,87 \$ soit versé à l'ordre de Productions Huges Pomerleau inc. pour la présentation d'un spectacle à l'église de Notre-Dame-du-Laus, en septembre 2015.

**ADOPTÉ.**

318-10-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Julie Sylvestre

et unanimement résolu que la présente séance soit levée. Il est 20 h 40.

**ADOPTÉ.**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....

maire

Par .....

sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy, maire